

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :							
08-12-17	03-01-18	2017-5772							
1. Intitulé du projet Défrichement de 23 013 m², dans le cadre d'un programme immobilier au croisement de l'allée Saint-Albe et la route de Canéjan, à GRADIGNAN (33).									
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)									
2.1 Personne physique Nom	Prénom								
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	NEXITY								
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mme. ALLA Camille								
RCS / SIRET 8 2 4 3 8 1 2	8 9 0 0 0 1 9 Forme juridiqu	Je SA							
Joigne	z à votre demande l'annexe obligato	ire n°1							
	u des seuils et critères annexé à l'article F limensionnement correspondant du proje								
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard (Préciser les éventuelles rubriques issues d								
47 a) Défrichement d'une superficie de 2,3013 ha									
	4. Caractéristiques générales du projet								
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Le projet consiste en la réalisation d'un ensemble de 88 logements répartis en 3 bâtiments collectifs et 47 maisons individuelles. Les logements seront desservis par une voie nouvelle à double sens, avec accès au niveau de la rue Saint-Albe au Sud. La voirie sera accompagnée par des accotements verts engazonnés, des cheminements doux ainsi que de l'ensemble des réseaux secs, humides et d'assainissement. Des cheminements piétons seront aménagés sur l'ensemble de l'opération et seront bordés de végétation préexistante qui sera densifiée. Les espaces boisés seront préservés et agrémentés de vastes espaces paysagers, destinés à être ouverts au public également. Les espaces verts (communs et privés) représentent 13 706 m² soit plus de 50% de la superficie du projet. Le stationnement des bâtiments collectifs se fera en sous-sol, desservant par escaliers le RDC des 3 bâtiments, tandis que celui des maisons individuelles s'effectuera en aérien. Un permis de construire d'une assiette de 23 013 m² sera déposé. Actuellement, le site est libre de toute construction, ainsi il n'est prévu aucun travaux de démolition. Une demande de défrichement portera sur la globalité du projet, soit sur une surface de 23 013 m².									

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Permis de construire (Code de l'Urbanisme) Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement) Demande d'autorisation de défrichement (Code Forestier)								
		on - préciser les unités de mesure utilisées						
Assiette de l'opération :	eurs caractéristiques	Valeur(s) 23 013 m ²						
Surface imperméables : Surface des espaces verts (communs et p	orivés) :	9 307 m ² 13 706 m ²						
Surface de défrichement :		23 013 m ²						
Surface de plancher totale :		6 597 m ²						
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 0_ ° 3 7 ' 3 8 "W. Lat. 4 4 ° 4 6 ' 1 3 " N						
Allée Saint-Albe / Route de Canéjan	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),							
Commune de GRADIGNAN	22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :							
Cadastre: Section CK n°269p	Point de départ :	Long ° ' " _ Lat ° ' " _ Long ° ' " _						
la	ianoz à votro domando los anno	2 × 0 × n° 2 à 4						
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	Les ZNIEFF les plus proches sont situées en aval du projet : ZNIEFF 1 n°720014190 "Marais du bois de Thouars", ZNIEFF 1 n°720020117 "Bocage de la basse vallée de l'Eau Blanche" ZNIEFF 2 n°720001974 "Bocage humide de la basse vallée de la Garonne",
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		La commune de GRADIGNAN est concernée par la ZRE "Oligocène à l'Ouest de la Garonne", dont la cote de référence est à +25 m NGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?	X		La partie Sud du projet est implantée au sain du site inscrit : - "Vallée de l'Eau Bourde" - SIN0000149
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site NATURA 2000 le plus proche est situé à 6,5 km à l'Est : - Directive Habitat : n°FR7200688 "Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard"
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet sera connecté au réseau d'eau potable public existant. Il s'agira de raccorder les lots au réseau AEP. Ce raccord sera étudié dans le cadre du permis d'aménager et fera l'objet d'un accord du gestionnaire dudit réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		L'aménagement du projet nécessitera la réalisation de terrassements (passage des réseaux, création des voiries, fondations). Les déblais seront réutilisés sur site autant que nécessaire, les éventuels excédents seront collectés et dirigés vers des centres de valorisation des déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Les impacts du projet sont appréhendés dans la notice jointe en annexe 7.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		×	

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 de présent formulaire ?				Le projet n'impactera pas les ZNIEFF et le réseau Natura 2000. Il n'engendrera pas de prélèvement d'eaux souterraines notamment au niveau de la ZRE. Le projet est localisé hors des zones de protection et de sauvegarde.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Consommation d'espaces forestiers
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux, cet impact sera temporaire, limité à la phase chantier. Du fait de la création de 88 logements collectifs et individuels, le projet sera à l'origine de la présence de nouveaux habitants dans le secteur, habitants amenés à se déplacer (en voiture et également en transport en commun ou en déplacements doux : piétons et vélos).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		La phase travaux pourra entrainer des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		La phase travaux pourra entrainer des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Des émissions lumineuses pourront être produites par les aménagements (candélabres et logements). Actuellement, on observe des émissions lumineuses à proximité immédiate, issues de l'urbanisation voisine.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux pluviales seront récupérées et stockées dans des structures réservoirs et structures alvéolaires puis un rejet régulé sera effectué vers le réseau EP sous l'allée Saint-Albe.
	Engendre-t-il des effluents ?	X		Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public existant sous l'allée Saint-Albe. Les eaux usées seront ainsi traitées au niveau de la station d'épuration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	Actuellement, les parcelles sont boisées.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non X Si oui, décriv		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Mesures de réduction/compensation sur les espaces naturels:

- conservation d'arbres remarquables au droit des espaces verts et des jardins privatifs,
- densification des espaces verts,
- création de clairières.

L'objectif de ce projet s'appuie sur une démarche visant à intégrer l'architecture au paysage en s'inspirant de la diversité présente sur le site. le parti pris de l'architecte: Habiter au cœur d'un boisement existant ou comment construire un nouveau paysage du quartier.

Le projet se situe en dehors des zonages du patrimoine naturel et de l'inventaire scientifique.

Aucune zone humide n'a été identifiée sur l'emprise du projet.

Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet seront stockées par des structures réservoirs et des structures alvéolaires et rejetées à débit régulé vers le réseau public (gestion qualitative et quantitative). Les mesures sont plus amplement explicitées en annexe 7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération projetée consiste à créer 88 logements dont 26 en location sociale, ensemble permettant de répondre à la demande de logements sur la commune.

Le projet se situe en dehors des zonages du patrimoine naturel et n'est pas concerné par la présence de zone humide. Le projet a été pensé afin de minimiser son impact sur l'environnement et le paysage. Il est déjà associé à des mesures d'évitement (conservation d'habitats naturels au sein des espaces verts), de réduction (travaux au cours des périodes les moins impactantes sur la faune), de compensation (boisement compensateur, mesures compensatoires pour les eaux pluviales.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

8.1 Annexes obligatoires							
Objet							
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	$ \mathbf{x} $					
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;						
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X					
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes					
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.						

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
7. Présentatio	n du site et du projet	
	¥2	
		120
31		
	9. Engagement et sig	nature
Je certifie su	or l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X
Fat à	BORDEAUX	le, 28/11/2017
		SCI GRADIGNAN SAINT ALBE
		33 rue Edmood Michelet
Signature		OS 21037
		31075 BORDE UX Cadex
	Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus	Tél.: 05 36 33 45 00 - Fax: 96 56 33 45 01 Siret: 788 521 59 7000. 7
		TVA intracommunautaire FP 07